

# RÈGLEMENT DU PARRAINAGE VISIOSWING®

## **Art.1**

Les services VisioSwing®, commercialisés par IntecMédia SA, proposent en permanence sur le site [www.visioswing.com](http://www.visioswing.com) et sur les totems situés sur les practices des golfs hôtes une opération de parrainage.

Cette opération est réservée à tous les utilisateurs des services VisioSwing® enregistrés en qualité de "JOUEUR".

Par "JOUEUR", on entend toute personne physique dûment inscrite à titre privé aux services VisioSwing® et possédant un espace personnalisé sur [www.visioswing.com](http://www.visioswing.com).

## **Art.2**

Pour parrainer, le JOUEUR titulaire d'un compte VisioSwing® doit inviter un ami à découvrir et à utiliser les services VisioSwing®. Cette invitation est exclusivement adressée via la fonction "parrainer un ami" de son espace personnel sur [www.visioswing.com](http://www.visioswing.com).

On entend par "PARRAIN" tout JOUEUR qui aura convaincu au moins un FILLEUL.

On entend par FILLEUL, tout utilisateur s'inscrivant sur [www.visioswing.com](http://www.visioswing.com) pour la première fois en qualité de JOUEUR.

## **Art.3**

Le PARRAIN bénéficie d'une séance gratuite VisioSwing® à condition que le FILLEUL crée un compte sur [www.visioswing.com](http://www.visioswing.com) et procède à l'achat d'au moins une séance VisioSwing®. La partie offerte au PARRAIN est automatiquement créditée sur son compte.

Le FILLEUL doit posséder des adresses postale et de messagerie différentes de celles de son PARRAIN. Le parrainage fonctionne dans un cadre privé. Les FILLEULS doivent être des connaissances, amis ou proches de leur parrain.

Il est interdit au PARRAIN de se parrainer lui même en se créant deux comptes joueur distincts.

À chaque première inscription d'un nouveau FILLEUL, le parrain sera informé par email. Le PARRAIN est informé par email de l'attribution de la séance gratuite.

## **Art.4**

VisioSwing® se réserve le droit de valider ou non tout parrainage.

VisioSwing® se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Les participants à cette opération (parrains et filleuls) doivent autoriser toutes vérifications concernant la validité de leur parrainage. Si après vérification, des éléments litigieux subsistent, la validation pourra être refusée. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement la suppression du bénéfice de l'offre de parrainage pour le PARRAIN et son/ses FILLEUL(S).

## **Art.5**

La séance offerte ne peut être ni échangée ni faire l'objet du versement de sa contre

valeur en espèces. Aucune réclamation, aucun recours relatif à cette dotation ou à son attribution ne pourra être adressée à IntecMédia.

#### **Art.6**

VisioSwing® se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier et même d'annuler l'opération de parrainage si les circonstances l'exigeaient.

Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit.

La participation à l'opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les participants autorisent expressément VisioSwing® à publier leurs coordonnées sur le site [www.visioswing.com](http://www.visioswing.com) et dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée à la présente opération de parrainage sans que cette publication puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la dotation gagnée.

#### **Art.7**

Le règlement de cette opération peut être consulté pendant toute la durée de l'opération, sur le site [visioswing.com](http://visioswing.com) ou obtenu, sur simple demande écrite adressée par courrier à :

IntecMédia  
opération parrainage VisioSwing®  
865, avenue de Bruxelles  
ZA les Playes - JM Nord  
83500 La Seyne-sur-Mer  
France

#### **Art.8**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante :

IntecMédia  
865, avenue de Bruxelles  
ZA les Playes - JM Nord  
83500 La Seyne-sur-Mer  
France

#### **Art.9**

Les adresses électroniques communiquées dans le cadre de l'envoi de votre message de parrainage ne seront pas conservées, ni transmises à des tiers.

Le spamming (envoi de mails non sollicités ou non pertinents à des groupes de personnes) est formellement déconseillé pour le bon déroulement de l'opération. VisioSwing® se réserve le droit d'exclure de l'accès à ses services tout utilisateur qui lui sera signalé comme ne respectant pas cette règle.